Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260601-202606015-DE

# COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 01 juin 2026 à 20 heures,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : URIEN Samuel, LOUIS isabelle, FESSELIER Rémi, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, RIVAL Véronique, GOERGEAULT Jean-François, GAUVIN Ludovic, TEMPLON Rémy, REUCHERON Jean-Marc, COURSIN Laurence, GOURMON Stéphanie, THÉBERT Ingrid, GODELOUP Natacha, BÉTIN Athur

Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés :
Etaient absents :
Date de convocation : 21/05/2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents :15
votants : 15
Pouvoir :
Mme Natacha GODELOUP a été désigné secrétaire.

## 2026-06-01-5 : Remboursement de frais

Monsieur le Maire fait part qu'isabelle Louis fait l'achat pour le compte de la collectivité dans le cadre des produits pharmaceutiques pour les agents en cas de blessures, d'un montant total de 22,04 €.
Et qu'elle a réglé à titre personnel la facture.
Le montant total à rembourser s'élève à 22,04 € TTC.

Après avoir délibéré le conseil municipal valide le remboursement de frais de Mme isabelle LOUIS pour le montant de 22.04€.

Pour : 14 - Abstention : 1- Contre : 0

Mme Isabelle LOUIS, 1 ère adjointe au Maire, fait part que Monsieur le Maire a fait l'achat sur internet sur le site Leboncoin d'un établi pour le compte de la collectivité pour le nouvel atelier technique
Le montant de cet établi est de 150,99€,
Une attestation de paiement a bien été signée entre les deux parties,
Et qu'il a réglé à titre personnel la facture par carte bancaire.

Après avoir délibéré le conseil municipal valide le remboursement de frais de M. le Maire pour le montant de 150.99€.

Pour : 14 - Abstention : 1 - Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire

MAIRIE de VERGÉAL
35680
Ille et VILAINE